

Communauté de communes



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 05 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-sept février deux mille vingt-cinq s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

### Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LABRUYERE, LAFORGE, LOUISE-ADELE, MOLINERIS, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs BEZOT, COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SERGEANT, VILLAÇA.

### Etaient représentés :

Madame GIRAUD pouvoir à Madame LABRUYERE.  
Madame NOEL pouvoir à Monsieur SERGEANT.  
Monsieur CHEVALIER pouvoir à Monsieur PRUVOT.  
Monsieur SAUVIGNON pour à Madame SAUVIGNON.  
Monsieur WOFYSY pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.

Etait absente excusée : Madame BOYER

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **24**

Membres excusés et représentés : **5**

Membre absent non représenté : **1**

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 05 février 2025.

## **Délibération N° 7-2025 : Fixation des montants d'attribution de compensation des communes membres**

*Rapporteur : Madame LABRUYERE*

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

**Article 1<sup>er</sup> :** Fixe le montant de l'attribution de compensation versée aux communes pour l'année 2025 de la manière suivante :

- Brie-Comte-Robert : **4 624 256,34 €**
- Chevry-Cossigny : **690 300,75 €**
- Servon : **1 273 416,55 €**
- Varennes Jarcy : **817 768,95 €**

Rappelle que le versement de l'attribution de compensation aux communes membres s'effectue par douzième.

**Article 2 :** Dit que les crédits sont inscrits au budget.

**Article 3 :** Dit que la délibération sera notifiée aux communes membres de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

---

## **Délibération N° 8-2025 : Adoption du Compte Financier Unique 2024**

*Rapporteur : Madame LABRUYERE*

Le Président Monsieur Jean LAVIOLETTE, ayant quitté la salle,  
La séance est présidée par Madame Oriana LABRUYERE en sa qualité de Vice-présidente en charge des Finances.  
26 voix POUR.  
3 ABSTENTIONS : Madame BERNARDO, Monsieur DENION, Monsieur DUPUY.  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

**Article 1<sup>er</sup> :** Donne acte de la présentation du CFU au titre des comptes 2024 pour le budget principal qui est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

**Article 2 :** Arrête pour l'année 2024, le CFU de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, le résultat de l'exercice à 3 804 095,94 €, le résultat cumulé 4 854 369,40 €, la part affectée à l'investissement de 2 500 000,00 € et le résultat de clôture à 2 354 369,40 €.

**Article 3 :** Autorise le Président de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2024, en vue de sa transmission au juge des comptes.

---

## Délibération N° 9-2025 : Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de 2024

*Rapporteur* : Madame LABRUYERE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**Article unique** : Affecte les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024, comme suit :

Section de fonctionnement	
Compte 002 - Excédent reporté (recettes)	1 005 677,63 €

Section d'investissement	
Compte 001 - Excédent reporté (dépenses)	1 351 308,23 €
Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé (recettes)	2 700 000,00 €

## Délibération N° 10-2025 : Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus en 2024

*Rapporteur* : Madame LABRUYERE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,  
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**Article unique** : Prend acte de l'état des indemnités des élus au titre de l'année 2024.

## Délibération N° 11-2025 : Vote du Budget Primitif 2025

*Rapporteur* : Madame LABRUYERE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,  
26 voix POUR.  
3 ABSTENTIONS : Madame BERNARDO, Monsieur DENION, Monsieur DUPUY.  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**Article unique** : Approuve le projet de Budget Primitif 2025, tel que présenté ci-dessous, par chapitre :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
011 Charges à caractère général	4 072 490,74 €	
012 Charges de personnel	1 286 200,00 €	
014 Atténuations de produits	9 005 301,19 €	
65 Autres charges de gestion courante	7 029 070,00 €	
66 Charges financières	207 509,12 €	
042 Dotations aux amortissements	749 810,75 €	
023 Virement à la section d'investissement	1 500 000,00 €	
002 Résultat fonctionnement reporté		1 005 677,63 €
013 Atténuation de charges		25 000,00 €
70 Produits des services		199 953,17 €
731 Impôts et taxes		12 073 163,00 €
73 Impôts et taxes		7 599 019 €
74 Dotations et participations		2 842 569,00 €
75 Autres produits des gestions courantes		105 000,00 €
<b>Total</b>	<b>23 850 381,80 €</b>	<b>23 850 381,80 €</b>

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
001 Déficit reporté	1 351 308,23 €	
16 Emprunts et dettes assimilés	974 542,91 €	
20 Immobilisations incorporelles	510 000,00 €	
204 Biens Mobiliers, Matériels et études	15 000,00 €	
21 Immobilisations corporelles	1 301 093,65 €	
23 Travaux divers	2 273 296,33 €	
041 Opérations patrimoniales	35 372,92 €	
021 Virement de la section de fonctionnement		1 500 000,00 €
10 Dotations et fonds divers et réserves		3 100 000,00 €
13 Subventions		360,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées		0 €
040 Amortissement du matériel		749 810,75 €
041 Opérations patrimoniales		35 372,92 €
<b>Restes à Réaliser</b>	<b>569 873,70 €</b>	<b>1 644 944,07 €</b>
<b>Total</b>	<b>7 030 487,74 €</b>	<b>7 030 487,74 €</b>

### Délibération N° 12-2025 : Lancement d'une étude de gouvernance - Compétences Eau et Assainissement

*Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE*

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**Article 1<sup>er</sup> :** Décide de s'engager dans la démarche de réalisation d'une étude de gouvernance pour la prise des compétences Eau et Assainissement sur le territoire de l'Orée de la Brie.

**Article 2 :** Sollicite l'ingénierie départementale via « ID77 » pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de définir le contenu de ladite étude, de l'appuyer jusqu'à son lancement et d'en assurer le suivi.

**Article 3 :** Sollicite les subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 80 %.

**Article 4 :** S'engage sur le planning prévisionnel suivant :

- Etape 1 : Choix du bureau d'études (mars / avril 2025),
- Etape 2 : Réalisation de l'étude mai 2025 à fin 2025,
- Etape 3 : Fin de l'étude et organisation d'un débat sur la tarification des services et les investissements liés aux compétences transférées (fin 2025),
- Eventuelle délégation de compétences aux communes de manière provisoire sur le premier semestre 2026.

### Délibération N° 13-2025 : Nouvelle contractualisation France Rénov avec le Pacte Territorial

*Rapporteur : Monsieur DARMON*

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**Article 1<sup>er</sup> :** Décide de la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Pacte Territorial sur trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Article 2 :** Approuve la convention Pacte Territorial 2025-2027 avec l'Etat annexée à la présente délibération.

**Article 3 :** Approuve le versement, à Seine-et-Marne Environnement, d'une subvention annuelle de 15 000 € pour un conseiller Energie France Rénov dédié au territoire de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie pendant la période de trois ans.

**Article 4 :** Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à

---

**Délibération N° 14-2025 : Décisions du Président**

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Monsieur LAVIOLETTE rend compte des décisions prises depuis le Conseil communautaire du 05 février 2025 :

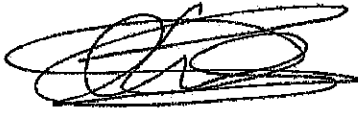

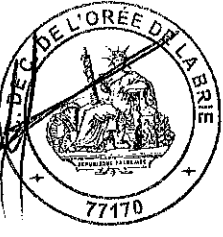
N° 8-2025	Société Suez Eau France SAS - Contrat de prestations de service électromécanique et réseau sur la ZAC du Noyer Perdrix à Servon et du gymnase Blaise pascal à Brie-Comte-Robert
N° 9-2025	Convention pluriannuelle de moyens entre la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et Seine-et-Marne environnement pour la mise en œuvre du SURE et du SPRH
N° 10-2025	SAS Pierre LOOBUYCK - Attribution du marché N° 4-2024 : Entretien des espaces verts de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie
N° 11-2025	Entreprise Atelier DALBERGIA - Avenant N° 5 au marché N° 1-2023 : Extension du complexe multisports et création d'une salle de gymnastique / Lot 5 : Menuiseries intérieures bois
N° 12-2025	Entreprise MANENT CONSTRUCTION - Avenant N° 5 au marché N° 1-2024 : Transformation d'un hangar en bureaux - Futur siège de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie / Lot 1 : Curage - Terrassements - Gros œuvre - VRD

---

Monsieur LAVIOLETTE rappelle la date du prochain Conseil communautaire qui se déroulera le mercredi 02 avril 2025 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 06 mars 2025.

Secrétaire de séance  <i>Audrey SANTIN</i> 	Le Président <b>Jean LAVIOLETTE</b>  
---	---